

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie  
Françoise Dans Les Gaules**

**Dubos, Jean Baptiste**

**Amsterdam, 1735**

Chapitre X. En quelle annéo Anthemius posta le corps de Bretons  
Insulaires qu'il mit dans le Berri. Trahison d'Arvandus. Rupture owuerte  
entre les Visigots & les Romains. Défaite des Bretons. Les ...

**urn:nbn:de:gbv:45:1-3034**

## CHAPITRE X.

*En quelle année Anthemius posta le corps de Bretons Insulaires qu'il mit dans le Berri. Trahison d'Arvandus. Rupture ouverte entre les Visigots & les Romains. Defaite des Bretons. Les Francs se joignent aux Romains. Audoagrius revient sur la Loire; il est défait par Childeric.*

**A**NTHEMIUS n'ayant été proclamé Empereur d'Occident qu'au mois d'Août de l'année quatre cens soixante & sept, il paroît impossible que le corps de Bretons qu'il posta dans le Berri, y ait été placé plutôt qu'en l'année quatre-cens soixante & huit. Il n'aura pas fallu moins d'une année pour envoyer des personnes de confiance traiter dans la Grande Bretagne avec Riothame, & y convenir avec lui d'une capitulation, pour lever le corps de troupes qu'il devoit amener au service de l'Empire, pour ramasser les vaisseaux qui devoient transporter douze mille hommes dans les Gaules, & pour les amener depuis le lieu où ils auront mis pied à terre jusques dans le Berri. Je ne croirois pas même qu'ils y eussent été postés dès cette année-là, si d'un côté il n'étoit pas certain qu'ils y étoient déjà lorsqu'on découvrit la trahison d'Arvandus, & si d'un autre côté, il n'étoit point prouvé que ce fut en quatre cens-soixante &

LIV. III.  
CH. X.

& neuf que la trahison d'Arvandus fut découverte, & qu'on lui fit son procès.

Il est facile de s'imaginer quelle étoit alors la situation des esprits dans celles des Provinces des Gaules, qui se trouvoient encore gouvernées par des Officiers & des Magistrats nommés par l'Empereur Romain. Leon qu'elles ne connoissoient point, & Ricimer qu'elles n'aimoient gueres, parce qu'il avoit été la principale cause des malheurs d'Avitus; venoient de leur donner pour maître Anthemius, & il est probable qu'elles n'avoient point entendu parler de ce Grec, avant sa proclamation. On n'attendoit point de lui qu'il chassât des Gaules les Barbares. Ainsi les Provinces obéissantes devoient être remplies de Citoyens, qui fatigués d'un côté de voir leur patrie en proie à tous les maux inévitables dans un pays partagé entre plusieurs Souverains, souvent en guerre, & toujours en mauvaise intelligence, & qui n'espérant plus d'un autre côté que les Officiers de l'Empereur vinssent jamais à bout de renvoyer les Barbares au-delà du Rhin, souhaittoient que les Barbares renvoyassent du moins ces Officiers au-delà des Alpes. Il est naturel que plusieurs de ces Citoyens ne se contentassent point de faire des vœux pour l'accomplissement de leurs desirs, & qu'ils eussent recours à des moyens plus efficaces, & réellement capables de procurer à leurs Compatriotes un repos durable. Le peu de Mémoires qui nous restent sur l'Histoire de ces tems-là, est cau-



nombre desquels étoit Tonantius Ferreolus, petit-fils d'Afranius Syagrius Consul en trois cens quatre-vingt-deux, & qui lui-même avoit été Préfet du Prétoire d'Arles, pour y déferer Arvandus; & l'accuser juridiquement au nom des Gaules. On fit le procès à l'Accusé, qui fut après les procédures usitées alors en pareils cas, condamné à mort comme coupable du crime de lèze-Majesté; mais l'Empereur usant de clémence, commua la peine, & la changea en celle d'un bannissement perpétuel.

Suivant Sidonius, il ne s'écoula qu'un petit espace de tems entre l'Arrêt fait sur la personne d'Arvandus, son transport à Rome, l'instruction de son procès & la Sentence renduë contre lui. Ainsi l'on peut placer tous ces événemens dans la même année. (1) Or suivant les Fautes de Cassiodore, ce fut en l'année quatre cens soixante & neuf qu'Arvandus, qui s'étoit déclaré ennemi de l'Empire, fut envoyé en exil par Anthemius. Il est vrai que dans l'édition de Cassiodore, que le Pere Garnet nous donna en mille six cens soixante & dix-neuf, on ne lit point dans le passage que je viens de citer *Arvandus*, on y lit *Ardaburius*. Mais l'*Ardaburius* qui vivoit alors, & à qui l'on pourroit imputer d'abord, à cause du pouvoir dont il étoit revêtu, le crime d'Ar-

(1) Marcianus & Zeno. . . His Consulibus Ardaburius Impetium tentans, jussu Anthemii exilio deportatur. *Cass. Chron. ad ann. 469.*

vandus, étoit un Officier de l'Empire LIV. III.  
 d'Orient, & par conséquent il n'étoit ni CH. X.  
 sujet ni justiciable d'Anthemius. D'ail-  
 leurs il est sensible par ce que nous al-  
 lons rapporter, que Cassiodore avoit écrit  
 Arvandus, & non pas Ardaburius, & que  
 ce sont les Copistes & les Imprimeurs qui,  
 à force d'alterer le nom d'Arvandus, en  
 ont fait le nom d'Ardaburius.

On ne sauroit douter que le Pere Sir-  
 mond n'ait vû des textes de Cassiodore  
 où le nom d'Arvandus étoit presqu'en-  
 core dans son entier, puisqu'il écrit (1) que  
 Cassiodore & les Chroniqueurs qui l'ont  
 suivi, appellent *Aravundus*, la même per-  
 sonne que Sidonius appelle *Arvandus*.  
 Monsieur de Valois qui a fait imprimer  
 son premier Volume de l'Histoire de  
 France en mil six cens quarante-six, y  
 dit que dans l'ancienne édition de Cassio-  
 dore (2) on lisoit *Arabundus* au lieu d'*Ar-  
 bandus* ou d'*Arvandus*, & que ce n'étoit  
 que dans une édition postérieure qu'on  
 avoit mis *Ardaburius*. Je crois qu'en voilà  
 suffisamment pour persuader aux Lecteurs  
 que Sidonius & Cassiodore ont parlé de  
 la même personne, l'un dans sa Lettre, &  
 l'autre dans sa Chronique.

Com-

(1) *Arvandi hujus Præf. Prætor. Gall. & judicii quo  
 Majestatis Romæ damnatus est ab Anthemio, memi-  
 nere veteres plerique Chronographi, sed nomine in-  
 terpolato. Cassiodorus enimque secuti Aravundum  
 vocant. Sirmond in notis ad Sidonium pag. 15.*

(2) *Hic, Arvandus apud Senatorem in Chronici  
 veteri editione Arabundus pro Arbando, & in recen-  
 tiore Ardaburius vocatur: Apud Paulum Langobar-  
 dum*



LIV. III.  
CH. X.

Comme le corps de Bretons commandé par Riothame, étoit encore tranquille dans ses postes sur la Loire, lorsque l'intelligence d'Arvandus avec Euric fut découverte, & comme cette intelligence ne fut découverte qu'en quatre cens soixante & neuf, on en peut inferer que la guerre entre les Romains & les Visigots ne commença que l'année suivante. En effet il paroît qu'Euric ait fait les premiers actes d'hostilité ouverte contre l'Empire, en surprenant & enlevant les quartiers de nos Bretons, qui veritablement se défioient bien de lui, mais qui ne prenoient point encore toutes les précautions que des troupes qui gardent une frontiere, ont coutume de prendre, quand la guerre est déclarée. Il est encore sensible en lisant avec attention la Lettre de Sidonius à Riothame, qu'elle suppose un commerce lié depuis quelque tems entre deux personnes qui exercent chacune un emploi important dans les lieux où elles se trouvent, & qui plusieurs fois ont eu déjà relation l'une avec l'autre pour des incidens de même nature que celui dont il est question dans la Lettre de laquelle il s'agit. Ainsi nos Bretons auront été du moins un an tranquilles dans leurs quartiers, & la guerre qui se déclara par l'enlèvement de ces quartiers, n'aura commencé que vers la fin de l'année quatre cens soixante &

dum & Sigibertum pro Ervando, Servandus. *Valisf.*  
*Rer. Franc. to. pr. pag. 205.*

& neuf ou l'année suivante. Le silence LIV.III  
 d'Idace, dont la Chronique néanmoins va CH.X.  
 jusqu'à la fin de l'année quatre cens soixante & neuf, portera même à croire que la guerre dont il est question, n'ait commencé qu'en quatre cens soixante & dix.

Voici ce qu'écrivit Jornandès sur l'enlèvement des quartiers de Riothame :

» (1) Euric s'étant mis à la tête d'une  
 » nombreuse Armée, il marcha droit aux  
 » Bretons qui étoient dans le Berri, & le  
 » combat fut très-opiniâtré, quoiqu'il les  
 » eût si bien surpris, que le corps com-  
 » mandé par le Roi Riothame en person-  
 » ne, fut défait avant que les troupes  
 » Romaines qui devoient le soutenir,  
 » eussent pû le joindre. Riothame perdit  
 » dans ces actions la meilleure partie de  
 » son Armée, & après en avoir rallié ce  
 » qu'il put, il se retira dans les pays te-  
 » nus par le Bourguignon, qui faisoit alors  
 » tout devoir de bon & fidele Confédéré  
 » des Romains". L'enlèvement des quar-  
 » tiers des Bretons ne paroît-il pas une de  
 » ces surprises par lesquelles les Souverains  
 » commencent souvent à faire la guerre  
 » avant que de l'avoir déclarée? Gregoire  
 » de Tours, comme on va le voir, nous  
 » apprend que le principal quartier de Rio-  
 » tha-

(1) Ad quos Britones, Euricus innumerum duans  
 exercitum advenit, diuque pugnavit. Riothimum  
 quidem Regem antequam Romani in ejus societate  
 conjungerentur superavit, qui ampla parte exercitus  
 amissa, cum quibus potuit fugiens ad Burgundionum  
 gentem vicinam Romanis in eo tempore foederatis  
 advenit. *Jornandes de Rebus Get. cap. 45.*



thame étoit au Bourgeols ou le Bourgedieu, près de Château-Roux en Berri.

Nous avons déjà exposé que le dix-huitième Chapitre du second Livre de l'Histoire Ecclésiastique des Francs, n'étoit qu'un tissu de titres ou de sommaires de Chapitres, & voici bien de quoi le prouver encore. Gregoire de Tours après avoir parlé de la mort d'Egidius arrivée, comme on l'a vû, dès l'année quatre cents soixante & quatre, & de la capitulation que les Romains firent avec Audoagrus dès qu'Egidius fut mort, ajoûte immédiatement à ce qu'il en dit. „ (1) Les Vi-  
 „ figots chasserent les Bretons du Berri,  
 „ & ils en tuerent auparavant un grand  
 „ nombre au Bourgedieu”. Cependant, comme nous l'avons fait voir, cet événement ne sauroit être arrivé plutôt que vers la fin de l'année quatre cents soixante & neuf, & cinq ans après la mort d'Egidius. On observera encore la brièveté avec laquelle Gregoire de Tours raconte cette défaite des Bretons qui donna lieu aux Visigots de s'emparer d'un quart de la Gaule. Il est donc évident que les narrations d'événemens arrivés à plusieurs années l'une de l'autre, sont contiguës dans le Chapitre dont il s'agit ici, & que son Auteur n'y fait que des récits très-succincts, même de ceux des événemens

(1) Mortuus est autem Ægidius, & reliquit filium Syagrium nomine. Quo defuncto Odoacrius de Andegavis, & aliis locis obsides accepit. Britanni de Biturica à Gothis expulsi multis ad Dolensem vicum peremptis. *Greg. Tur. Hist. Franc. lib. 2. cap. 18.*

mens importans dont il juge à propos d'y faire mention; en un mot que le dix-huitième Chapitre du second Livre de son Histoire, n'est autre chose qu'un tissu de titres ou sommaires de Chapitres. Nous avons dit dans notre Discours préliminaire par quelle raison Gregoire de Tours avoit ainsi tronqué ses narrations quand il lui avoit fallu parler de quelques événemens de notre Histoire antérieurs au batême de Clovis.

Autant qu'on peut en juger par les événemens arrivés dans la suite, & dont le Lecteur trouvera la narration ci-dessous, les troupes Romaines qui devoient joindre Riothame, auront sauvé la ville de Bourges, & une partie de la Province Sénonoise, mais ç'aura été dans le cours de cette guerre que les Visigots auront occupé l'Espagne Terragonoise, la Cité de Marseille, la Cité d'Arles (1), les Cités de la seconde Aquitaine qu'ils ne tenoient pas encore, la Ville & une partie de la Cité de Tours, & qu'ils auront étendu leurs quartiers dans six des huit Cités, dont la première Aquitaine étoit composée, je veux dire dans le Rouergue, l'Albigois, le Querci, le Limosin, le Gévaudan & le Velay, de maniere qu'il ne sera demeuré à l'Empereur que deux Cités dans cette Province; savoir, celle d'Auvergne, & celle de Bourges, qui en étoit

LIV. III.  
CH. X.

(1) Jordane & Severo. His Consulibus Arelatum & Massilia à Gothis occupata sunt. App. ad Chron. VII. 1. ad ann. 470.



LIV. III.  
CH. X.

la Métropole. En effet on verra dans la suite que ce ne fut qu'en quatre cens soixante & quinze, que l'Auvergne fut occupée par les Visigots. Quant au Berri, si les Visigots en chasserent les Bretons vers 570. les Visigots ne le conquièrent pas pour cela. Ce qui montre que les Visigots ne s'en emparèrent point immédiatement après la défaite des Bretons, c'est qu'il étoit encore au pouvoir des Romains après l'année quatre cens soixante & douze: en voici la preuve. Sidonius Apollinaris ne fut fait Evêque de l'Auvergne que cette année-là. Or il étoit déjà Evêque lorsqu'il fut appelé à Bourges par les Habitans pour y présider (1) à l'élection de leur Evêque; & cela parce que durant la vacance du Siege de Bourges, Sidonius étoit le seul Evêque dans la première Aquitaine de qui le Diocèse fût encore sous la domination de l'Empereur. Cette raison prouve que Bourges étoit encore sous la même domination. Nous avons outre la Lettre que je viens de citer deux autres Lettres de Sidonius, qui concernent l'élection d'un Sujet pour remplir le Siege de Bourges, alors vacant, & nous avons même le Discours que Sidonius prononça devant les Habitans du Berri en cette occasion. Or

(1) His accedit quod de urbibus Aquitanix primæ, solum oppidum Arvernum Romanis reliquum Partibus; bella fecerunt. Quapropter in constituendo præfatæ Civitatis Antistite, Provincialium Collegarum deficiunt numero. *Sidon. Ep. 5. lib. sept.*

il paroît en lifant ces trois Ecrits que ces Habitans n'étoient point alors fous la puiffance des Vifigots. Il y a plus, on voit par un endroit de Gregoire de Tours que les Vifigots n'étoient point encore maîtres du Berri en quatre cens quatre-vingt-un. Notre Auteur dit, en parlant d'un Victorius, à qui Euric donna cette année-là, qui étoit la quatorzième année du regne de ce Prince, un Commandement en vertu duquel l'Auvergne obéiffoit à cet Officier : (1) *Euric donna à Victorius, le Commandement sur fept Cités; & Victorius se rendit auffi-tôt en Auvergne.*

Quelles étoient ces Cités, fi ce n'est les fept Cités de la premiere Aquitaine, dont l'Auvergne étoit une, & defquelles les Vifigots étoient maîtres? S'ils euffent tenu le Berri en 481, comme ils euffent été maîtres alors de toute la Province; Gregoire de Tours au lieu de chercher une périphrase qui dît précifément ce qu'il vouloit dire, eût écrit fimplement : Qu'Euric avoit donné à Victorius le Gouvernement de la premiere Aquitaine. Je crois donc que le Berri n'appartint jamais aux Vifigots qui, comme on le verra, n'étendirent plus leurs quartiers dans les Gaules, après la pacification faite vers l'année quatre cens foixante & dix-fept, &

(1) Eurichus autem Gothorum Rex Victorium Ducem super septem Civitates præposuit anno decimo quarto regni sui, qui protinus Arvernos adveniens, Civitatem addere voluit. Unde & cryptæ il-  
lz. *Greg. Turon. Hif. lib. 2. cap. 20.*



& qu'il a été un des pays que les trou-  
pes Romaines remirent à Clovis lors-  
qu'elles firent leur capitulation avec lui  
en l'année quatre cens quatre-vingt-dix-  
sept. Il en fera parlé plus bas. Reve-  
nons à ce qui dut arriver dans les Gau-  
les immédiatement après la défaite de Ro-  
thame : Quel parti auront pris les Ro-  
mains dans cette conjoncture? A en juger  
par les faits qui vont être rapportés, il  
paroît que les Romains se feront alliés plus  
étroitement que jamais avec les Bourgui-  
gnons, comme avec les Francs, & qu'ils  
auront fait deux corps d'Armée: le pre-  
mier composé d'une partie des troupes  
Romaines & des Bourguignons, aura veillé  
à la sûreté des pays situés à la gauche du  
Bas Rhône; & de l'Auvergne. Le sé-  
cond corps d'Armée composé des Ro-  
mains des Provinces obéissantes comme  
de ceux des Provinces Confédérées &  
des Francs, aura gardé les pays voisins de  
la Loire & du Loir, qui étoient devenus  
la barrière de l'Empire du côté des Visi-  
gots, & qui lui rendoient contre ces Bar-  
bares le même service que le Rhin lui  
avoit rendu pendant plusieurs siècles con-  
tre les Germains.

Lorsque je donne aux Romains dans  
tout le cours de cette guerre les Provin-  
ces confédérées ou les Armoriques pour  
Alliés: je ne suis pas fondé uniquement  
sur les convenances. Procope dit positivement (1): Que durant la guerre dans

(1) Visigothi facta in Imperium Romanum impred-

laquelle les Visigots tâcherent de se rendre maîtres de toutes les Provinces de l'Espagne; & dans laquelle ils envahirent encore les pays situés au de-là du Rhône par rapport au lieu où cet Historien écrivait, c'est-à-dire, les pays situés à la droite de ce Fleuve, les Armoriques portoient les armes pour les intérêts de l'Empire, & qu'ils lui rendoient tous les services qu'on peut attendre d'un bon Allié. Comme on le verra encore plus clairement par la suite de l'Histoire, il est impossible de mieux caractériser celle des guerres entre les Romains & les Visigots, qui commença par l'enlèvement du corps des Bretons commandé par Riothame, que Procope l'a caractérisé.

Gregoire de Tours immédiatement après avoir parlé de l'expulsion des Bretons Insulaires hors du Berri, ajoute :  
 » (1) Paulus qui exerçoit l'emploi de  
 » Comte ayant été joint par les Francs,  
 » attaqua les Visigots, il remporta plu-  
 » sieurs avantages sur eux. Ces actions  
 de guerre se passerent-elles l'année quatre  
 cens soixante & dix ou l'année suivante ?  
 Je n'en fais rien. Ce qu'il y a de plus

ap-  
 sione, Hispaniam universam à Romanis ac Provin-  
 cias Gallie trans Rhodanum positas subegerunt, ha-  
 bueruntque vectigales. Militarem operam Romanis  
 navabant tunc Armorici quibus, &c. Procop. de bello  
 Goth. lib. pr. cap. 12.

(1) Britanni de Biturica à Gothis expulsi, multis  
 ad Dolensem vicum peremptis, Paulus vero Comes  
 cum Romanis & Francis bellum Gothis intulit &  
 prædas egit. Greg. Tur. Hist. lib. 2. cap. 18.



apparent concernant l'année où Childeric & Paulus battirent les Visigots, & concernant les années où arrivèrent les événemens que nous allons raconter, c'est que ces années sont antérieures à l'année quatre cens soixante & quinze, tems où l'Empereur Julius Nepos ceda l'Auvergne à Euric, parce que cette cession rétablit, comme on le verra, une espee de paix dans les Gaules. Ainsi quoique nous sachions bien l'ordre où sont arrivés les événemens dont nous parlerons dans le reste de ce Chapitre & dans le Chapitre suivant, nous n'en pouvons point favoir la date précise. Malheureusement pour nous cette date n'est pas encore la seule circonstance de ces événemens importants qui nous soit inconnuë.

Il paroît que ce qui empêcha Paulus & Childeric de profiter des avantages qu'ils avoient remportés sur les Visigots, ce fut la diversion qu'Audoagrius fit en leur faveur. Ce Roi des Saxons Allié des Visigots avec qui nous avons vu qu'il étoit ligué lorsqu'il fit sa première descente sur les rives de la Loire en quatre cens soixante & trois, & à qui peut-être les Romains n'avoient point encore payé les sommes qu'ils lui avoient promises après la mort d'Egidius pour l'engager à se rembarquer, y sera revenu vers quatre cens soixante & onze & dès qu'il aura eu nouvelle que ses Confédérés avoient recommencé la guerre contre l'ennemi commun.

Gregoire de Tours dit immédiatement après

après avoir parlé des avantages que les Romains & les Francs remporterent sur les Visigots. (1) Audoagrius vint attaquer Angers dont il se rendit maître après que le Comte Paulus eût été tué, car le Roi Childeric ne put arriver que le lendemain de l'action. Le jour de la prise d'Angers le Cloître de l'Eglise de Tours fut brûlé. Notre Historien ayant fini par cet incendie son dix-huitième Chapitre, commence le dix-neuvième, qui comme le précédent n'est qu'un tissu de sommaires, en disant: „En suite les Romains firent la guerre avec tant de vigueur aux Saxons, qu'ils les obligèrent à évacuer le pays. Dans cette retraite un grand nombre de Saxons furent passés au fil de l'épée par les Romains qui les poursuivoient. Les Francs prirent encore les Isles des Saxons où ils firent beaucoup de captifs, & où ils rompirent les digues”.

Cet endroit de l'Histoire de Gregoire de Tours étant entendu comme je viens de l'interpréter; éclaircit le commencement de nos Annales, au lieu qu'il les

obscure.

(1) Veniente vero Audoacio Andegavis, Childericus Rex sequenti die advenit, interemptoque Paulo Comite Civitatem obtinuit. Magno ea die incendio domus Ecclesie concremata est. His ita gestis inter Saxones & Romanos bellam gestum est. Sed Saxones terga vertentes multos de suis Romanis instantibus gladio reliquerunt. Insulae eorum cum multo populo à Francis captae & subvertae sunt. Eo anno mense nono terra tremuit. *Greg. Tur. Hist. lib. 2. cap. 18. & 19.*



LIV. III.  
CH. X.

obscurcit lorsqu'on l'explique comme l'ont fait tous les Auteurs qui s'en sont servi jusques ici. En supposant comme ils le font, qu'il faille entendre de Childeric ce que l'Historien dit d'Audoagrius, & en voulant que ç'ait été le Roi des Franks, & non point le Roi des Saxons qui ait pris Angers après avoir tué Paulus, ils rendent le tissu de notre Histoire très-difficile à comprendre, au lieu qu'il est très-aisé de le concevoir en suivant mon interprétation. Mais, comme ces Auteurs ne se sont pas déterminés au parti qu'ils ont pris sans avoir des raisons très-spécieuses, je vais employer un chapitre entier à réfuter leur sentiment & à établir mon opinion. Il faut néanmoins avant que de commencer ce chapitre, que je dise quelque chose concernant les Isles des Saxons, dont il est parlé dans l'endroit de l'Histoire de Gregoire de Tours, qui vient d'être rapporté, & qu'il s'agit ici d'expliquer.

Quelques Auteurs du 17. siecle se font imaginés que ces Isles des Saxons que les Franks prirent & dont ils rompirent les digues, étoient des Isles situées dans le lit de la Loire & où s'étoit retranché Audoagrius lorsqu'il vint faire sa descente sur la rive de ce fleuve en quatre cent soixante & trois. Ils supposent que ce Prince y fut toujours demeuré depuis & que ce furent ces Isles que les Franks prirent sur lui, quand les Saxons après la mort de Paulus eurent été obligés par l'Armée Imperiale à évacuer l'Anjou & qu'ils

qu'ils eurent été battus en se rébar-  
quant. Je ne vois que deux choses qui  
aient pu engager ces Auteurs à donner  
l'être à ces Isles imaginaires. L'une de  
n'avoir point sù que dès le tems de Pto-  
lomée on donnoit le nom d'*Isles des Saxons*  
à Nostrand & à quelques autres Isles de  
l'Océan Germanique qui sont au Septen-  
trion de l'embouchure de l'Elbe. Nous  
avons suffisamment parlé dans le premier  
Livre de cet Ouvrage de la situation de  
ces Isles & des avantages qu'en tiroient  
les Saxons dans leurs guerres *Piratiques*.  
La seconde chose qui ait pu engager nos  
Auteurs du dix-septième siecle à placer  
dans la Loire les Isles des Saxons, c'est  
qu'ils auront pensé qu'Audoagrus devoit  
être resté dans les Gaules durant le tems  
qui s'écoula entre ses deux expéditions,  
celle qu'il fit du vivant d'Egidius en qua-  
tre cens soixante & trois, & celle qu'il  
y fit vers quatre cens soixante & onze.  
Nos Auteurs croyant ce temps plus court  
qu'il ne l'a été, & ne faisant point atten-  
tion à la facilité avec laquelle les Saxons  
faisoient leurs voyages, ont supposé que  
les Saxons fussent restés sur la Loire du-  
rant le tems qui s'écoula entre leurs deux  
expéditions. Or nous venons de voir qu'il  
a dû y avoir au moins 5. ans entre la pre-  
miere & la seconde expedition d'Audoa-  
grus sur les rives de la Loire, & nous  
avons vû dès le premier Livre de cet  
Ouvrage que les voyages par mer ne  
côutoient rien aux Saxons. Ainsi les Isles  
des Saxons que les Francs prirent sous le  
regne

L. IV. III.  
Ch. X.L. I. Ch.  
XVI.

LIV. III.  
CH. IX.

regne de Childeric, celles qu'ils saccage-  
rent alors & dont ils rompirent les di-  
gues, font Nostrand où il y a beaucoup  
de terres basses sujettes aux inondations  
& les Isles adjacentes; Que les Francs  
pour déconcerter quelque projet des  
Saxons ayent tenté alors une entreprise  
difficile, mais nécessaire, & qu'ils ayent  
fait une descente avec succès dans les  
Isles des Saxons; c'est la chose du monde  
de la plus probable. Il y avoit alors des  
Francs établis à l'embouchure du Rhin  
dans l'Océan, & ils se feront joints à  
Childeric pour faire cette expedition.  
Dès le premier Livre de cet Ouvrage  
nous rapporté plusieurs Passages  
d'Auteurs du quatrième siecle & des sie-  
cles suivans, lesquels font foi que les  
Francs étoient d'aussi bons hommes de  
mer que les Saxons mêmes. Ces Francs  
pouvoient-ils rendre un meilleur service  
aux Gaules que d'aller ruiner les Isles des  
Saxons qui étoient le repaire de ces  
Pirates & le lieu où s'assembloient les  
Flottes qui venoient saccager chaque  
jour cette grande Province de l'Em-  
pire?

CHA-